



On vous explique tout concernant le Pass Sanitaire

Suite aux dernières annonces gouvernementales, le pass sanitaire sera obligatoire à partir du 9 Août pour toutes les personnes voulant se rendre en salle de sport.

Chez Harmony tout est fait pour que votre expérience en salle soit agréable.

Voici les quelques règles à suivre pour continuer à venir en salle en toute sécurité
Les mesures sanitaires mises en place lors de la réouverture restent effectives, et l'accès aux salles sera désormais encadré avec la vérification du QR code.

Faut t-il être vacciné pour venir m'entraîner ?

-Pour vous entraîner, et avoir votre accès de 6h à 23h il vous suffit de vous présenter à l'accueil de votre centre muni de votre carte d'identité et de votre QR code avec:

- une preuve de vaccination complète
- OU un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h,
- OU une preuve de rétablissement (résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, de plus de 15 jours et de moins de 6 mois).

Ou simplement nous envoyer vos justificatifs par mail à :

harmonylonguenesse-passsanitaire@orange.fr

harmonysainsengohelle-passsanitaire@orange.fr

harmonybeaurains-passsanitaire@orange.fr